

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 7 JANVIER 2019 – PUYMOYEN

PAGE 1/10

Présents :

Président, ENNJIMI Saïd

Président délégué, COMBARET Christian

Membres : Mmes BARROT Pierrette, HEBRE Valérie, MM. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François BOUDET Alexandre, CARRARETTO Daniel, DANTAN Jacques, DAUPHIN Jean Louis, DEHEE Serge, FILHASTRE Hervé, GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUIGNARD Daniel, LADRAT Bernard, LAFRIQUE Philippe, MARTIN Alain, MASSE Pierre, MATTENET Patrick, MIREBEAU Pascal, RABAT Luc, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, TINGAUD Pascal, WAILLIEZ David.

Assistent : Mmes FERNANDEZ Marie France, NADAL Marie-Laure, MM. ALLONGUE Jean-Paul, BIANCOLLI Eric, BOUARD Gilles, CASSAGNAU Dominique (Président UNAF régionale), EL MOUFAKKIR Saïd, GENTILHOMME Philippe (Secrétaire Général District des Pyrénées Atlantiques), GUAGLIARDI Loreto (représente Claude AUGÉY), JOHNSON Timothée, LEONARD Joël, OYHAMBERRY Philippe, PUYALT Jean-Claude (vice-président CRA).

Excusés : MM. AUGÉY Claude, BEGA Henri, BROUSTE Gérard, FRADIN Karim, LAPORTE FRAY Bernard, LEONARD Frédéric, LOPEZ Joël, SAVIDAN Steve.

Ouverture par le Président, Saïd ENNJIMI

Le Président ouvre la séance, remercie l'ensemble des membres de leur présence et adresse ses vœux de bonne année à tous.

Téléthon : la remise officielle du chèque de 1600 euros, récoltés à l'occasion de la braderie mise en place le 24 novembre 2018 lors de l'Assemblée Générale de la Ligue, est réalisée en séance. Mme Repolt, représentante de Téléthon AFM Charente, remercie vivement le Président Ennjimi et la grande famille du football régional d'avoir participé à cette collecte de fonds.

Il est ensuite procédé à la remise de la médaille d'Or FFF à M. Jean-Paul Allongue, grand serviteur du football régional et plus particulièrement Pyrénéen depuis de très nombreuses années. Il remercie l'ensemble du Comité pour cette distinction qui lui va droit au cœur.

Le Président remercie également de sa présence M. Thierry Viniane (District de Charente) qui présente le contrat «Gan Indemnités de départ» visant à aider les employeurs (ligues, districts, clubs...) à anticiper et provisionner les charges à moindre coût. Une documentation est à disposition des personnes intéressées.

. Sections sportives et stratégie d'élite

Réduire le nombre de sections sportives afin de mieux les doter financièrement. Privilégier les aides aux sections sportives féminines. Pour les sections masculines, au cas par cas.

Le versement de l'aide fédérale n'est pas remis en cause.

- Intervention du Secrétaire Général, Luc Rabat :

. **Compte rendu de la réunion du Bureau et du Comité de direction du 5 novembre 2018** : les deux comptes rendus sont homologués à l'unanimité des présents.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 7 JANVIER 2019 – PUYMOYEN

PAGE 2/10

. Point sur les statistiques licences – comparatif à N-1 : 187 069 licences enregistrées, soit + 3.7 %

Il est constaté une hausse significative du nombre de licenciés en football d'animation (+13.7 %) mais une diminution du nombre de licenciés seniors, de l'ordre de 2 %.

A noter que le district des Landes enregistre une hausse du nombre de ses licences seniors de l'ordre de 7%, certainement due à la mise en place d'une compétition à effectif réduit, élargie aux joueurs de plus de 35 ans. Il y est en effet noté un retour sur le terrain de licenciés seniors qui avaient arrêté la pratique (souplesse du calendrier, enjeu sportif limité).

. **Demande du Comité de direction du district de la Gironde** (participation équipes féminines U15F à des épreuves régionales ou départementales masculines U13 (Article 136 des Règlements Généraux de la FFF)
Gilles Bouard et Alexandre Gougnard précise les raisons de cette demande de dérogation.

Le Comité de direction de la LFNA valide à l'unanimité la demande de dérogation formulée par le district de Gironde.

. Quelques dates à retenir :

- Finale FUTSAL à Pessac le 12/01/2019
- 22 et 23 janvier : Challenge Fédéral Duringer des Sections Sportives Scolaires Féminines organisé par le District de la Creuse
- 4 au 8 février à Limoges : championnat de France des lycées UNSS qualificatif pour les championnats du monde
- 6 avril : finales départementales U13
- 4 et 5 mai : finales régionales U13 à Gujan Mestras
- Samedi 1^{er} juin : finales Futsal, football entreprise, féminines, Seniors
- Samedi 8 juin : finale Coupe LFNA U17 et accessions U17 – U19
- 22 et 23 juin : finale coupe LFNA et finale des vainqueurs des Coupes départementales.

. Dates des prochaines réunions du Comité de direction LFNA :

Samedi 9 mars au Haillan

Lundi 29 avril à Puymoyen

Samedi 1^{er} juin à Capbreton (dans le cadre des finales nationales U13)

Samedi 29 juin à La Teste (dans le cadre du LFNA DAY et AG LFNA)

A noter qu'une réunion du Comité sera programmée à Beychevelle courant septembre 2019.

. Groupement de jeunes « Val Vert » entre les clubs de Beaumont St Cyr et Marigny St Léger (district de la Vienne)

Dossier placé en attente d'informations complémentaires de la part du district concerné.

Rappel de la réglementation concernant les groupements de jeunes (GJ) : les principes généraux sont définis à l'article 39 bis des RG de la FFF.

Les GJ sont régis par une association conventionnelle entre les clubs adhérents qui s'engagent pour une durée de 4 ans.

Le projet de création d'un GJ doit parvenir au District d'appartenance au plus tard le 1er Mai.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 7 JANVIER 2019 – PUYMOYEN

PAGE 3/10

Après réception de ce dossier, le District formule un avis motivé et transmet à la Ligue, au plus tard le 31 Mai le dossier complet comprenant les pièces suivantes :

· Le Procès-Verbal des Assemblées Générales des clubs adhérents au GJ

· La Convention type dûment complétée et signée

Un club quittant le GJ avant la fin de la durée de la convention ne peut adhérer à un nouveau GJ avant le terme prévu de la première convention.

Dans le cas où la convention n'est pas reconduite ou arrêtée avant son terme par décision des clubs adhérents ou de l'instance, les joueurs réintègrent leurs clubs d'appartenance en fin de saison. Il appartiendra à chacun des clubs d'inscrire des équipes de jeunes qui seront considérées comme nouvelles.

Sur décision du Comité de Direction de Ligue et après avis du District concerné, les places libérées dans les championnats dans lequel le GJ était engagé avant sa dissolution pourront être occupées par des équipes nouvelles issues des clubs de l'ex. GJ. En cas d'impossibilité, dans une ou plusieurs catégories, les dispositions prévues à l'article 15 du présent règlement s'appliquent.

Au regard des obligations en nombre d'équipes de jeunes, un GJ permet aux clubs constituants d'être en règle (en nombre et en catégorie d'équipes) si le nombre d'équipes composant le GJ est au moins égal au total des obligations de chaque club constituant.

· **Label Seniors** : la date de retour des inscriptions **est prolongée d'un mois, jusqu'au 15 février 2019**.

· **Absence des clubs à l'AG financière LFNA** : application des amendes financières prévues pour absence à l'Assemblée Générale de la LFNA du 24/11/2018.

- Intervention du Président délégué, Christian Combaret :

· **CR Discipline - réunion du 06/12/2018** : Au vu des faits constatés, la CR de Discipline demande au Comité de direction de la Ligue d'interdire la délivrance de licence et d'intervenir auprès du Préfet afin d'obtenir une interdiction de stade durant 2 ans pour un non licencié.

Après lecture des attendus et présentation de la situation par Christian Combaret, le Comité de direction valide à l'unanimité la proposition de la C.R. de Discipline.

· **Opération LFA « bénévoles du mois 2018/2019 »** - Il s'agit de mettre à l'honneur plusieurs bénévoles avec nos outils de communication

La répartition des 102 bénévoles accordés par la LFA est la suivante :

DISTRICTS – 92 bénévoles :

CHARENTE : 7 - CHARENTE-MARITIME : 8 – CORREZE : 6 – CREUSE : 5 – DORDOGNE : 7 – GIRONDE : 15 – LANDES : 7
- LOT ET GARONNE : 6 - PYRENEES ATLANTIQUES : 8 - DEUX-SEVRES : 8 – VIENNE : 8 - HAUTE-VIENNE : 7

LFNA 10 bénévoles

· **Journée des bénévoles 2019** – Elle aura lieu le samedi 27 avril 2019 à l'occasion de la finale de la Coupe de France à Paris. La répartition par district sera communiquée prochainement.

· **Services civiques « Mon Engagement Réussi pour un Service civique Idéal en Nouvelle-Aquitaine »** :

En présence de plusieurs personnalités Nationales et régionales

Invitation de Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à la restitution de la parole des volontaires auprès d'experts en charge de la jeunesse, d'élus locaux, nationaux et européens, de personnalités

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 7 JANVIER 2019 – PUYMOYEN

PAGE 4/10

nationales et régionales du monde associatif, et plus largement des acteurs qui font le service civique et œuvrent pour son développement en Nouvelle-Aquitaine, le Jeudi 24 janvier 2019 - de 9h à 17h30 à Cenon Palmer.

Le Président et Le Président Délégué de la Ligue seront présents afin de démontrer s'il en était besoin, la forte implication du football de la nouvelle Aquitaine dans les dispositifs d'insertion et de formation en direction des jeunes.

- Intervention du Secrétaire Général adjoint, Pierre Massé

Mouvements dans les Commissions régionales :

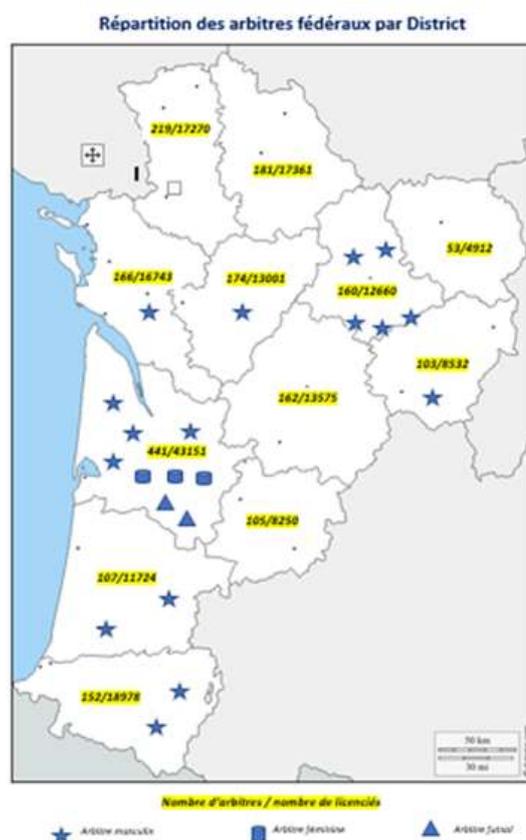
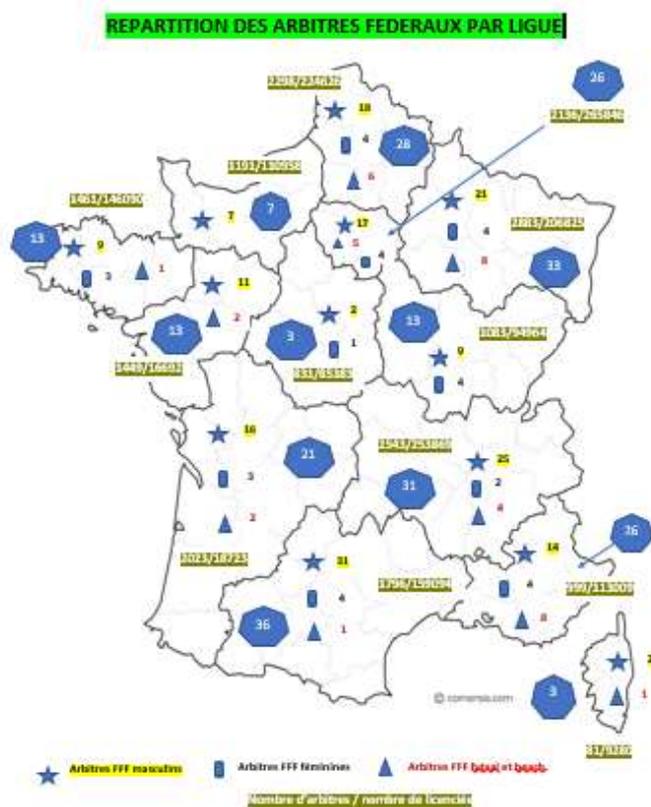
C.R. De Discipline : démission de M. Nor Eddine El Ataoui

Section Délégués : démission de M. Alain Lorut – nomination de M. Yannick Gazeau

Groupe de travail Développement Futsal Beach : nomination de M. Patrick Rossignol

CR Féminisation : nomination de Mmes Elodie Davrinche et Marie-France Fernandez

Arbitrage : Statistiques LFNA



POURCENTAGE D'ARBITRES ET CLASSEMENTS PAR LIGUE REGIONALE

Ligue	Nbre global licenciés	Nbre arbitres	% arbitres / nbre licenciés	classement	Nbre arbitres fédéraux	classement	% d'arbitres fédéraux / nbre d'arbitres	classement	% arbitres fédéraux / nbre licenciés	classement
Auvergne Rhône Alpes	253 869	2 543	1,002	7	31	3	1,219	4	0,012	7
Bourgogne Franche Comté	94 964	1 083	1,140	1	13	8	1,200	7	0,014	5
Bretagne	146 090	1 461	1,000	8	13	9	0,890	11	0,009	10
Centre Val de Loire	85 183	831	0,976	9	3	12	0,361	13	0,004	13
Corse	9 280	81	0,873	11	3	13	3,704	1	0,032	1
Grand Est	206 825	2 883	1,394	2	33	2	1,145	8	0,016	4
Hauts de France	224 626	2 298	1,023	6	28	4	1,218	5	0,012	6
Méditerranée	113 009	999	0,884	10	26	5	2,603	2	0,023	2
Normandie	110 958	1 191	1,073	5	7	11	0,588	12	0,006	12
Nouvelle-Aquitaine	187 235	2 023	1,080	4	21	7	1,038	9	0,011	8
Occitanie	159 094	1 796	1,129	3	36	1	2,004	3	0,023	3
Pays de la Loire	265 846	2 136	0,803	13	26	6	1,217	6	0,010	9
Pays de Loire	166 926	1 449	0,868	12	13	10	0,897	10	0,008	11
FFF	2 090 268	21 740	1,04							

. **médailles et distinctions 2018/2019** – un courrier va être adressé à chaque district (médailles Ligue et fédérales) – retour pour le 05/04 – pour les médailles FFF pour le 1^{er} mars 2019

. **nomination de délégués régionaux « stagiaires »** : Mme SUCHARYNA Bérengère, Mrs VERNET Jean Luc, PREGHENELLA Jacques, GILBERT Francis, MARTIN Benoist et DUBOIS Benjamin.

Intervention de David WAILLIEZ, Arbitrage

David WAILLIEZ fait un point sur la situation de l'arbitrage en Nouvelle-Aquitaine. Il annonce 2 064 licences arbitres enregistrées à ce jour, dont 91 arbitres féminines et 15 en cours de formation.

337 candidats arbitres cette saison, chiffre en hausse par rapport à la saison passée.

Il remercie vivement les Commissions Départementales de Promotion de l'Arbitrage (CDPA) pour le travail effectué.

Chargés de mission :

Suite aux départs de Frédéric Cano et Jordan Riché et afin de conserver la dynamique actuelle avec nos trois conseillers techniques en Arbitrage, Sandra Renon, Severin Rager et Julian Grelot, des « Chargés de missions CTA » vont être mis en place dès février 2019 dans chaque département. Leur nombre sera déterminé en fonction du nombre d'arbitres, de clubs et de licenciés sur le secteur. Les 3 CTA de la Ligue seront en soutien de ces chargés de mission qui vont être proposés et soumis à l'approbation des Présidents de Districts.

Ils auront notamment pour mission d'intervenir dans les clubs (recrutement, fidélisation, suivi du label seniors, infractions au statut de l'arbitrage).

A ce jour, les 3 CTA sont répartis ainsi sur les 12 départements :

Sandra Renon : Gironde, Charente et Landes

Severin Rager : Creuse, Charente Maritime, Vienne et Deux Sèvres

Julian Grelot : Pyrénées Atlantiques, Dordogne Périgord, Lot et Garonne, Haute Vienne et Corrèze.

Le Président Ennjimi remercie David Wailliez pour cette présentation et le travail effectué sur ce sujet.

Le Président du District des Pyrénées Atlantiques, Matthieu Rabby, souhaiterait qu'une analyse plus profonde de l'arbitrage soit réalisée afin de connaître les effectifs précis et les jeunes en préparation pour prendre la relève de nos arbitres de haut niveau.

Formation initiale : Revoir le contenu des questionnaires fournis par la DTA – questionnaires identiques depuis plusieurs saisons.

- Compétitions :

. propositions d'organisation du championnat U19 R2 (sujet reporté du 05/11/2018)

Un échange s'instaure concernant les deux propositions faites par la CR de Compétitions afin de modifier l'organisation actuelle de ce championnat. Au vu des arguments avancés, il est décidé de ne pas modifier le système actuel puisque peu de forfaits sont enregistrés au vu du nombre d'équipes engagées.

. Reprise de dossier – Demande de dérogation du club de Soyaux sur la participation des joueuses U17 F inscrites sur la liste de la section sportive du Lycée Marguerite de Valois

La décision prise lors de la réunion du Comité de direction du 5 novembre 2018 est nulle et non avenue. En effet, une modification des Règlements Généraux de la LFNA doit être validée lors d'une assemblée générale. La demande du club de Soyaux sera donc soumise au vote des clubs lors de la prochaine AG LFNA en juin 2019, pour application au 1^{er} juillet 2019.

L'ensemble des clubs concernés est informé de cette disposition, respectant la réglementation en vigueur à savoir la participation de deux joueuses U17 F conformément à l'article 26.B.4 des RG de la LFNA.

. Statut des Jeunes 2018/2019 : validation de la situation intermédiaire

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 7 JANVIER 2019 – PUYMOYEN

PAGE 7/10

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 1									
EQUIPE	LOGO	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	R.T.J.	DECISION
C.A. NEUVILLE		3	0	3	3	4	60	HOREAU Denis - AS	INFRACTION
ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 2									
EQUIPE	LOGO	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	R.T.J.	DECISION
LA ROCHELLE VILLENEUVE F. C.		2	0	0	1	3	24	NIZARI ABDALLAH Kaisse - BMF	INFRACTION
A.S. PORTUGAIS NIORT		2	0	ENTENTE	ENTENTE	ENTENTE	0		INFRACTION
AM. FRANCO PORTUGAISE LIMOGES		2	0	0	0	0	10	PARVERIE Fabien - BEF	INFRACTION
A.S. ANTONNE LE CHANGE		2	0	0	0	1	29	LALOT David - AS	INFRACTION
U.S. LA CATTE		2	1	0	1	2	24	BENFARHONE Jawad - BMF	INFRACTION
COLAYRAC F.C.		3	0	ENTENTE	2	2	31	MARTIN Alain - BE2	INFRACTION
ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 3									
EQUIPE	LOGO	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	R.T.J.	DECISION
CHATELLERAULT PORTUGAIS		3	ENTENTE	ENTENTE	1	2	8	DA SILVA Luis - BEF	INFRACTION
U.S. ST SAUVEUR (G.J. CŒUR DE BOCAGE)		3	1	2	2	4	5	GARNIER Patrick - Dirigeant	INFRACTION
ST VARENT PIERREGEAY		3	1	2	3	2	33	REAU Thierry - I1	INFRACTION
ESPE. TERVES ES		3	0	0	ENTENTE	ENTENTE	10		INFRACTION
FLEURE FC		3	0	0	0	0	2		INFRACTION
ST BENOIT ES		3	ENTENTE	1	2	3	33		INFRACTION
BEYNAT AS		2	0	0	0	ENTENTE	19	GRANDCHAMP Simon - Dirigeant	INFRACTION
CHAMBERET AS (GJ ENTENTE DES VERGERS 19)		2	1	2	2	1	9	CHASTANG Damien - AS	INFRACTION
CHATEAUNEUF NEUVIC		3	1	1	1	2	7	RAIGNE Paul - I2	INFRACTION
ST FIEL US (entente U17/U15 sans le nombre de licenciés)		3	0	0	ENTENTE	1	16	MARQUET Claude - BEF	INFRACTION
LIMOGES ROUSSILLON		2	0	0	1	1	29	MONSOREAU Samuel - AS	INFRACTION
ROUFFIGNAC PLAZAC AS		3	0	0	0	1	18		INFRACTION
CABARIOTAISE AS		2	0	0	0	1	12	CHARRIER Alexandre - CFF3	INFRACTION
MERPINS AS		2	0	0	1	1	30		INFRACTION
MONTESQUIEU FC		2	1	1	0	1	51	OMER Thierry - AS	INFRACTION
PAUILLAC STADE FC		2	1	ENTENTE	0	1	5		INFRACTION
PONDAURAT CA (GJ PAYS D'AUROS)		2	1	1	1	2	11		INFRACTION

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - FEMININES R1				
EQUIPE	LOGO	EQUIPE U12/U19 F	U6 F A U11 F	DECISION
F.C. BRESSUIRE		3	8	INFRACTION
BUSSAC FORET CS		1	2	INFRACTION
A.S. DE LA BAIE		1	5	INFRACTION
LIMOGES FC		3	9	INFRACTION
CANEJAN ES		1	3	INFRACTION
E.S. EYSINAISE		3	8	INFRACTION
ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - FEMININES R2				
EQUIPE	LOGO	U12/U19 F (recommandé)	E.F.F.	DECISION
CHAMBERET/UZ./VIG.T		2	NON	INFRACTION
ST PORCHAIRE CORME UA		0	NON	INFRACTION
NOUAILLE ES		0	NON	INFRACTION
BASSIN ARCACHON/LANDES		1	NON	INFRACTION
LANGON F.C.		0	NON	INFRACTION
LIBOURNE F.C.		1	NON	INFRACTION
E.S. MONTOISE / MONT DE MARSAN		1	NON	INFRACTION
TALLENCE ALLIANCE US		0	NON	INFRACTION

Le Comité de direction valide la liste des clubs en infraction et les invite à régulariser leur situation avant application des amendes en fin de saison.

Intervention de Dominique Cassagnau – Président UNAF Régionale

Dominique Cassagnau informe le Comité du Projet 2018/2019 de mise en valeur des jeunes arbitres (Tournoi Tereygeol, 8 jeunes arbitres et un accompagnateur) participation de deux jeunes arbitres au Congrès National d'Evian, participation d'un jeune arbitre par section départementale à la journée de section le 22 juin à St Emilion.

Une aide financière de la LFNA de 1500 euros est sollicitée pour aider à la réalisation de ces actions : accord unanime du Comité de direction.

A noter que l'Unaf regrette le délai de livraison des équipements Nike.

Intervention du Président de la LFNA, Saïd ENNJIMI

. Situation de la Dordogne en opposition avec la LFNA

Le Président de la Ligue fait état du courrier reçu par Mr Baldauf et indique qu'un licencié a parfaitement le droit de solliciter, critiquer n'importe quelle commission ou service de la Ligue.

Le Président évoque les nombreux courriers envoyés par ce Monsieur à l'ensemble du corps arbitral de la Ligue, de la fédération, mais aussi aux médias.

Il rappelle les propos tenus par M. Baldauf, en tant que Président de la CDA de la Dordogne, le 16 novembre 2018 dans le journal Sud-Ouest où il met gravement en cause le Président de la Ligue.

Bien que M. Baldauf, en tant que licencié, a le droit d'interpeller la LFNA, il apparaît évident que l'acharnement de ce Monsieur avec ses innombrables courriers tend à démontrer qu'il cherche à déstabiliser par tous moyens la Commission régionale d'arbitrage.

Le Comité Directeur de la Dordogne a décidé, également, d'apporter son entier soutien à M. Baldauf.

Le Comité Directeur de la Dordogne semble donc soutenir M. Baldauf dans l'ensemble de ses démarches y compris celle de prendre à partie la LFNA et son Président par voie de presse.

Jean-Claude Puyalt, vice-président de la C.R.A., prend la parole. Il ne comprend pas les reproches à l'encontre de la CRA en particulier sur le sujet des tests physiques pour lesquels CRA a fait preuve de bienveillance.

La parole est donnée en dernier à M. Mattenet afin qu'il puisse donner sa version des faits.

M. Mattenet rappelle les faits qui sont à l'origine du différend ; affaire Wilfried Chaussier, problèmes dans les désignations des arbitres, rapports avec la C.R. de l'Arbitrage.

Il tient à préciser que si le Comité de direction du District Dordogne a effectivement apporté son soutien à André Baldauf sur ses relations avec la CR de l'arbitrage, il n'en est pas de même pour l'article paru dans le journal Sud-ouest, n'ayant pas été informé en amont de cette publication.

Le Président du District fera procéder à un nouveau vote de son Comité Directeur en distinguant les deux sujets.

En raison du comportement du Comité directeur de la Dordogne et de M. Baldauf, le Comité de Direction de la LFNA, à l'unanimité moins l'abstention de M. MATTENET, décide :

- M. Baldauf est invité à écrire un courrier d'excuse circonstancié précisant qu'il regrette ses propos tenus dans la presse et s'engage formellement à respecter les institutions. Il s'engage à faire part de ses remarques concernant l'arbitrage ou tout autre sujet au Comité directeur de Dordogne. Lequel Comité, par l'intermédiaire de son Président, pourra intervenir auprès de la LFNA.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 7 JANVIER 2019 – PUYMOYEN

PAGE 10/10

- Le Comité Directeur de Dordogne est invité à présenter ses excuses en précisant qu'il condamne avec la plus grande fermeté les propos de M. Baldauf. Courrier dans lequel le Comité indiquera à M. Baldauf qu'il ne tolèrera plus aucun écrit envoyé à la LFNA sans avoir reçu son approbation.

Ces deux courriers seront ensuite transmis par la LFNA à l'ensemble des contacts ayant reçu les récriminations de M. Baldauf (population arbitrale départementale, régionale et nationale, presse et autres).

A cet effet M. Baldauf est invité et il s'agit également d'une condition, à préciser l'ensemble des contacts qui ont pu recevoir ses courriers.

Faute de faire parvenir ces courriers à la LFNA dans les plus brefs délais, et au plus tard le 30 janvier 2019, il sera retenu au District de la Dordogne la somme de 20 000 euros.

Cette retenue sera opérée sur les subventions d'exploitation. La subvention relative aux conventions d'objectifs, dépendant de la Ligue de Football Amateur, ne sera pas impactée sauf si les actions techniques ne sont pas mises en place (la CDA de la Dordogne ne souhaitant, pour le moment, collaborer avec la CRA).

Ces 20 000 euros seront utilisés afin d'acquérir des équipements qui seront remis aux clubs de la Dordogne. Il ne sera jamais question de pénaliser les clubs au prétexte d'agissements personnels guidés par le souhait de nuire.

Il est en outre précisé que pour chaque récidive de M. Baldauf ou du comité directeur de la Dordogne, une nouvelle retenue de 20 000 euros sera appliquée.



Tour de table

Le Président du District des Pyrénées Atlantiques propose qu'une réunion de l'ensemble des personnels des Ligue et Districts soit organisée d'ici la fin de saison.

Il souhaiterait également l'intégration dans nos processus de formation de sessions de bureautique (Word, Excel, Powerpoint, Foot 2000, Outlook) à destination des salariés (techniques et administratifs) voire de certains élus.

Calendrier prévisionnel des évènements à venir :

- . Samedi 12 janvier 2019 : AG du District de la Corrèze et soirée de remise des récompenses
- . Samedi 6 avril 2019 : Finales des phases départementales Festival Foot U13 Pitch 2019
- . Samedi 4 et dimanche 5 mai 2019 : Finales régionales Festival Foot U13 Pitch 2019
- . 25 et 26 mai 2019 : Journée Nationale des Débutants
- . 1er et 2 juin 2019 : Finale du Festival Football U13 à Capbreton
- . Vendredi 7 juin 2019 : AG de la L.F.A. - Hôtel Méridien Etoile - Boulevard Gouvion St Cyr - Paris
- . Samedi 8 juin 2019 : AG de la F.F.F. - Hôtel Méridien Etoile - Boulevard Gouvion St Cyr - Paris
- . du 7 juin au 6 juillet 2019 : Coupe du Monde féminine 2019 en France
- . samedi 29 juin 2019 : LFNA DAY / AG de la LFNA
- . 16 novembre 2019 : AG Financière de la LFNA, Espace Carat à Angoulême,
- . 14 décembre 2019 : Assemblée Fédérale d'hiver, à Paris

Fin de séance à 21h45

Le Président
S. ENNJIMI

Le Secrétaire Général,
Luc RABAT